



Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Placide

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, AVIS VOUS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSignée QUE :**

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 19 décembre 2023, le Conseil municipal a adopté le **projet de Règlement 15-12-2023 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).**

Ce projet de Règlement abroge et remplace l'actuel Règlement 09-06-2004 relatif aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et vise à régir certains projets à la présentation et à l'approbation d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le mercredi 28 février 2024, à 19 h, à la salle Jean-Paul-Carières située au 281 de la montée Saint-Vincent, à Saint-Placide. Au cours de cette assemblée publique, le Maire ou toute personne qu'il désignera, expliquera le projet de Règlement et entendra les personnes et organismes qui désireraient s'exprimer à ce sujet.
3. Le projet de Règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, situé au 281 de la montée Saint-Vincent, pendant les heures d'ouverture de bureau et sur le site Internet de la Municipalité.
4. Ce projet de Règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation par les personnes habiles à voter.

Veillez prendre note que cet avis peut également être consulté sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante <http://www.saintplacide.ca/services-municipaux/service-du-greffier/avis-publics>.

Donné à Saint-Placide, ce 6 février 2024.

Lise Lavigne  
Directrice générale et greffière-trésorière

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus le 6 février 2024 concernant la tenue d'une assemblée publique de consultation sur le projet de Règlement 15-12-2023 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) en affichant et publiant aux endroits désignés, et ce, en vertu du Règlement 07-11-2023 relatif aux modalités de publication des avis publics et abrogeant le Règlement 2018-06-07.

**EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 6 février 2024.**

Lise Lavigne  
Directrice générale et greffière-trésorière